

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 février 2021

France relance : 3,59 millions d'euros pour soutenir les projets de jardins partagés et d'agriculture urbaine en Île-de-France

Le volet « agriculture » du plan France relance mobilise, au niveau national, 17 millions d'euros pour soutenir les jardins partagés et collectifs. Ces aides financières sont accessibles par des appels à projets départementaux. En Île-de-France, 3,59 millions d'euros seront ainsi mobilisés, dont 500 000 € pour Paris.

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel engouement de nos concitoyens pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine s'en est trouvé renforcé et le plan de relance de l'Etat permet d'entretenir cette dynamique.

17 millions € du volet « agriculture » du Plan de relance sont ainsi alloués, au niveau national, au soutien de jardins partagés et collectifs. Ces crédits sont accessibles par des appels à projets départementaux. En Île-de-France, **3,59 millions d'euros sont mobilisés, dont 500 000€ pour Paris**. Les dossiers peuvent être déposés par des associations, des collectivités territoriales ainsi que par des bailleurs sociaux.

Tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets devront répondre aux enjeux du développement durable, de transition agro-écologique et climatique et de biodiversité. La participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections etc...) et la gestion du site sont aussi attendus. Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier en lien avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités...), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

Les aides seront accordées rapidement au niveau local pour des **investissements matériels** (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et **immatériels** (prestations d'ingénierie, études de sols), avec possibilité de prestations annexes (formation ou accompagnement au lancement et à la consolidation du projet).

Ces jardins sont aussi créateurs de lien social et culturel. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de renforcer son soutien aux **projets d'agriculture urbaine**

dans les quartiers en renouvellement urbain et aux projets qui permettent de donner accès au plus grand nombre, et en priorité aux plus démunis, à un jardin partagé ou collectif. Cette opération « quartiers fertiles » est pilotée par l'ANRU (agence nationale de la rénovation urbaine).

Montants alloués aux départements franciliens	
Essonne	410 000€
Hauts-de-Seine	500 000€
Paris	500 000€
Seine-et-Marne	390 000€
Seine-Saint-Denis	500 000€
Val-de-Marne	450 000€
Val d'Oise	390 000€
Yvelines	450 000€

Liens utiles et contacts :

- Lien vers l'appel à projet national : <https://agriculture.gouv.fr/beneficiez-des-mesures-france-relance-transition-agricole-alimentation-et-foret>
- Lien vers le volet départemental (75): <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-jpc-volet-b-75>
- Pour toute question sur un projet, se référer à l'adresse mail générique du site France relance gérée par la DRIAAF : frelance.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr. L'objet du mail doit débiter par l'intitulé suivant : « AAP 2021 – Jardins partagés ou collectifs ».

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15